

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 150 MILLIONS DE FRANCS, ENTIÈREMENT VERSÉS

Assemblée générale extraordinaire et ordinaire du 26 avril 1902

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1901

Compte de Profits et Pertes

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE DE CONTROLE

RAPPORT DE MM. LES COMMISSAIRES ANNUELS

RÉSOLUTIONS

PARIS

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE CENTRALES DES CHEMINS DE FER

IMPRIMERIE CHAIX

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE TROIS MILLIONS

Rue Bergère, 20

1902

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. MERCET, O. *, *Président.*

THIÉBAUT, O. *, président de la Compagnie Française des Mines du Laurium, vice-président de la Chambre de Commerce de Paris, *Vice-Président.*

DE SINGAY, Ludovic, administrateur des mines et fonderies de zinc de la Vieille-Montagne.

ROSTAND, Alexis, O. *, *Directeur général.*

ROUX, Jules-Charles, O. *, vice-président de la Compagnie universelle du Canal de Suez.

CARRABY, Calixte, *, vice-président de la Société Centrale de Dynamite.

MÉLIODON, P., O. *, administrateur du Crédit Foncier de France.

ROSTAND, Jules, président de la Compagnie Générale Française de Tramways, administrateur de la Compagnie des Compteurs à Gaz.

CAMBEFORT, Charles, administrateur des Compagnies d'assurances *l'Urbaine et la Foncière*, et de la Compagnie Générale des Eaux.

LAZARUS, Ernest, *, directeur des agences en Angleterre du Comptoir National d'Escompte.

KRANTZ, C., O. *, administrateur de la Société Marseillaise.

GALLAY, Auguste, *.

Comité
de
Direction.

COMMISSION DE CONTROLE

MM. G. MARTIN, ancien inspecteur des Finances, *Président.*

G. ROBERT, vice-président de la Compagnie la *Foncière-Transports.*

P. DIÉTERLEN, secrétaire général de la Compagnie des Chemins de fer Smyrne-Cassaba.

COMMISSAIRES DES COMPTES

Pour l'Exercice 1904

MM. BLONDEAU, O. *, contrôleur en retraite de l'administration de l'armée.

BOURGOIS, *, ancien receveur percepteur des Finances à Paris.

DIRECTION

MM. ALEXIS ROSTAND, O. *, *Directeur général, Administrateur.*

ÉMILE ULLMANN, *,

PAUL BOYER,

GUILLAUME BORDÓ, *Sous-Directeur.*

} *Directeurs.*

AUGUSTE MARQUANT, *Inspecteur général.*

ALFRED RIBERETTE, *Inspecteur général des Agences.*

CHARLES WEHRLÉ, *Secrétaire général.*

CONSEIL D'ESCOMPTE

MM.
BARBET-MASSIN.
BARBIER.
BAUDET, O. *.
BLANC.
BONNARD (de), *.
BOUTET, *.
BRAILLARD.
BRESSON.
CARNAUD.
CHAPUIS.
CHAUTARD.
CLAUDON.
CLERMONT (de), *.
CORNEVOT, *.
COUVREUR, O. *.
DÉGALLE.
DENANT, *.
DESÉGLISE.
DIOR.
DUFAYET.

MM.
DUNAND.
DURAND.
FOUINAT.
FOURET, *.
GASNE, *.
GHESQUIÈRE, O. *.
GILLAN.
GUARY-LORILLEUX.
GUY, *.
HARTOG, *.
HETZEL, O. *.
HEUZEY.
HUGOT, O. *.
KLOTZ, *.
LEDUC, O. *.
LÉGRAND, O. *.
LE MARCHAND.
LOMBART, O. *.
LOUSSEL, *.
LOVENBACH.

MM.
LYON, O. *.
MARCIHACY, *.
NIZEROLLE.
NOZAL.
OLLIVIER, *.
PIERREDON, *.
PINGAULT.
POLLET, *.
POULENG, *.
POUPINEL, *.
RADIUS, *.
ROBERT-DEGASCHES.
SAILLARD.
SALMON, *.
SÉDILLOT.
SOHIER, O. *.
VAURY, O. *.
VOELKEL, *.
WOLFF, *.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 150 MILLIONS DE FRANCS ENTIÈREMENT VERSÉS

Assemblée générale extraordinaire et ordinaire
du 26 Avril 1902.

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MESSIEURS,

Au moment où nous nous trouvons réunis pour vous rendre compte de nos opérations pendant l'exercice écoulé, notre pensée va naturellement à l'homme éminent qui, pendant douze années consécutives, a présidé nos Assemblées avec tant de charme et d'autorité.

Au commencement de cette année, nous avons eu le chagrin de perdre notre vénéré président, M. Denormandie. Depuis quelques mois déjà il était éloigné de nous par une maladie cruelle, endurée avec cette vaillance dont il témoignait dans tous les moments décisifs, et qui était un des traits de son caractère.

Sa peine fut accrue par l'impossibilité où il se trouva, dans les derniers temps, de partager nos travaux ; il continua, du moins, à les suivre jusqu'à la fin, avec une constante sollicitude, car M. De-

normandie, — qui avait marqué brillamment dans l'étude et la pratique du droit, comme dans la politique et l'industrie, qui avait gouverné la Banque de France, qui administrait de puissantes Sociétés à côté de la nôtre, Compagnies d'assurances, Compagnies de chemins de fer, et qui avait toutes les curiosités, toutes les distinctions de l'esprit, — avait une prédilection pour cette Maison réédifiée par lui, et à laquelle il avait rendu la prospérité. C'est qu'il lui avait donné beaucoup de lui-même : son crédit personnel, ses relations étendues, l'unanime confiance dont il jouissait, en sorte que l'œuvre était bien sienne ; son énergique et bienfaisante intervention à l'origine avait été le couronnement de sa belle et longue carrière.

Vous avez tous le souvenir de la bonne grâce souriante de notre président, de sa spirituelle bonhomie et de l'aménité qu'il apportait au cours de nos discussions et de nos délibérations. Vous entendez encore sa parole souple, nuancée, vivante, qui du ton de la plus familière causerie, savait se hausser aux accents les plus élevés.

Ayant connu M. Denormandie, vous mesurez l'étendue de nos regrets et vous vous associez à notre deuil.

Fidèles à l'esprit qui l'animait dans la gestion de vos affaires, nous ne croirons pouvoir mieux faire, pour honorer sa mémoire d'une façon durable, que de continuer les traditions de saine prudence et de ferme droiture que notre président nous a léguées : elles ont fait le succès de ce puissant Établissement ; elles assureront son avenir.

En remplacement de M. Denormandie, nous avons unanimement appelé à la présidence, notre vice-président, M. Émile Mercet, qui lui était uni par les liens d'une étroite collaboration et d'une solide

amitié. Nous n'avons pas à vous rappeler les titres à votre confiance, non plus que la situation hautement qualifiée dans le monde des affaires, de M. Mercet, qui a participé à la reconstitution du Comptoir et a été administrateur de l'établissement depuis sa fondation.

L'exercice dont nous avons à vous rendre compte n'a pas été favorable aux opérations de Banque.

L'avilissement du loyer de l'argent n'a cessé de s'accroître depuis le commencement de l'année, et n'a laissé que des marges fort restreintes de profits.

En même temps se prolongeait un état de malaise général, dont la durée semble n'avoir pas eu depuis longtemps de précédent, non seulement en France, mais encore à l'étranger.

Malgré un ensemble de circonstances qui multipliaient les obstacles à la bonne marche des affaires, nous avons réussi à maintenir, et même sur plusieurs points à accroître encore, en 1901, notre activité professionnelle de banque. Nous poursuivons ainsi avec persévérance le programme que nous nous sommes tracé dès le début, et qui consiste à établir exclusivement sur les transactions de cette nature le produit régulier et normal de notre industrie.

La situation générale du Comptoir National au 31 décembre 1901 se résume par un montant de **823 millions** en chiffres ronds, au lieu de 806 millions au 31 décembre 1900.

Le total des effets qui, dans l'année, ont passé ou séjourné dans

nos Portefeuilles d'Effets de Commerce sur France et Étranger a été de

9 milliards 42 millions, au lieu de

9 milliards 49 millions, soit une différence de 7 millions seulement en moins pendant 1901.

Ces énormes entrées n'ont compris que des valeurs essentiellement saines, sur lesquelles les mécomptes ont été rares et de faible importance.

Pour les escomptes pratiqués à Paris, notre contrôle a été, comme toujours, facilité par les avis sûrs et les informations attentives de nos Conseillers d'Escompte, dont vous connaissez le traditionnel dévouement et l'autorité.

Le mouvement des **Caisses** a été de :

	ENTRÉE	SORTIE
En 1901. . . .	16 milliards 553 millions	16 milliards 498 millions
Au lieu de, en		
1900	15 — 506 —	15 — 475 —

Soit un écart au profit de 1901

de . . . Fr. 1 milliard 47 millions 4 milliard 23 millions dû notamment aux déplacements de fonds provoqués par les emprunts Russes et Français émis en 1901.

Le mouvement des **Comptes de chèques** et des **Comptes courants** a été de :

	ENTRÉE	SORTIE
	6 milliards 362 millions	6 milliards 44 millions
Contre. . . .	6 — 346 —	6 — 55 —

Au 31 décembre 1901, le montant de nos dépôts et Comptes courants s'élève à 557 millions, et dépasse de 31 millions celui du 31 décembre 1900.

Notre Trésorerie a toujours été l'objet de notre plus minutieuse sollicitude, et la représentation des sommes qui nous sont confiées n'a jamais cessé d'être abondamment assurée par des emplois de réalisation prompte et aisée.

Malgré une certaine tendance des capitalistes à transporter quelque fraction de leur avoir à l'Étranger, notre service des **Titres** n'a pas cessé de se développer.

A Paris seulement, nous relevons, au 31 décembre 1901, 22.792 dossiers de plus qu'à la fin de 1900. Ces 22.792 dossiers nouveaux contiennent 120.884 titres d'une valeur approximative de 181.844.442 francs.

Au Siège et à la Succursale, nous avons dû accroître le nombre des coffres mis à la disposition du public. Nous avons procédé avec succès à une installation du même genre à notre Bureau du boulevard Saint-Germain, sur la rive gauche.

La Succursale et les Bureaux de quartier améliorent sans cesse leur exploitation et s'efforcent de donner satisfaction au public. Nous avons ouvert deux nouveaux Bureaux; — l'un, rue du Faubourg-Saint-Honoré, — l'autre, au Siège même de notre Société. Il nous a paru, en effet, que l'organisation, dans les données d'un Bureau de quartier, de la partie de nos services intéressant le commerce qui est à proximité de la rue Bergère, permettrait le plus rapide fonctionnement de nos guichets, et attirerait une clientèle plus nombreuse encore au Siège social. Nous n'avons qu'à nous féliciter d'avoir pris ces dispositions.

La Compagnie des Glaces et Produits Chimiques de Saint-Gobain nous a livré le local contigu à notre Hôtel, dont nous vous avons annoncé l'acquisition à notre Assemblée générale du 25 avril 1899. Nous avons ainsi écarté le danger imminent d'une reconstruction complète des Bureaux de cette Compagnie qui eût été un obstacle insurmontable à tout agrandissement dans l'avenir. Pour le moment, nous nous bornerons à une occupation partielle de ces locaux qui dégagera les emplacements divers dans lesquels sont répartis actuellement nos employés, en attendant une réfection d'ensemble qui devra ménager au public, comme à notre dévoué personnel, une installation aussi parfaite que possible au point de vue de l'hygiène comme de la bonne organisation intérieure.

Nos Agences de province ont eu à lutter contre les difficultés communes, créées par le bon marché de l'argent et l'inaction de l'épargne. Dans l'ensemble cependant, elles ont gagné du terrain; celles de Marseille, Bordeaux, le Havre, Nantes, continuent à nous présenter des inventaires toujours très satisfaisants. A Lyon, nous avons ouvert un second bureau de quartier, à la Guillotière.

L'Agence de Londres et les sous-agences de Liverpool et Manchester, dont les relations au dehors prennent une ampleur toujours croissante, ont continué de prospérer.

Depuis un an, la direction de ces Agences centralise entre ses mains expérimentées les affaires de nos Établissements des Indes, d'Australie et d'Amérique. Nous sommes heureux de constater que les opérations de ces succursales lointaines ont été exemptes de tous mécomptes.

Le produit des Agences de Tunisie et du Maroc a peu différé de celui de l'exercice précédent.

Nos Établissements de Madagascar ont définitivement atteint l'ère de la production. Ils accusent un progrès si favorable au développement de la Colonie, qu'il a fait officiellement l'objet des éloges hautement autorisés de M. le Gouverneur général Galliéni. Nous avons ouvert une nouvelle agence à Diégo-Suarez, et préparé la création d'une cinquième à Mananjary. Nous commençons à recueillir le fruit des sacrifices que nous avons faits pendant de longues années à Madagascar.

A la suite de négociations suivies avec M. l'Agent central des Banques coloniales, nous avons renouvelé le contrat qui lie le Comptoir et ces Établissements depuis leur fondation. Nous avons aussi élargi les moyens d'action de la Banque du Sénégal, que nous avons transformée — avec l'approbation de M. le Ministre des Colonies et le concours des personnalités les plus qualifiées qui commercent avec la Côte occidentale d'Afrique — en **Banque de l'Afrique occidentale** ayant des succursales au Sénégal et en Guinée française, et devant en ouvrir d'autres à la Côte d'Ivoire, au Dahomey, au Congo, etc.

Cette préoccupation des intérêts généraux du pays, qui est une des caractéristiques et l'honneur de cette Maison, vous la retrouverez encore dans les opérations financières traitées en 1904.

C'est ainsi que, pour répondre aux vues de M. le Gouverneur général de l'Indo-Chine, nous avons créé, avec un groupe de Sociétés de crédit amies, la **Compagnie française des Chemins de fer de l'Indo-Chine et du Yunnan**, qui exploitera les lignes de Haïphong, Hanoï, Vietri, Laokai, et réalisera, avec une Société

spécialement constituée à cet effet et dans laquelle sont représentées deux des plus puissantes maisons françaises de construction et d'entreprise — la construction de la ligne de pénétration en Chine, de Laokai à Yunnansen. La mise à exécution de ces projets, sanctionnés par un traité passé avec le Gouvernement général de l'Indo-Chine a donné lieu à l'émission de 178.000 obligations 3 0/0 garanties par la colonie de l'Indo-Chine sous la responsabilité de l'État français, à laquelle nous avons procédé avec tous les autres grands Etablissements de crédit, et qui a reçu du public l'accueil le plus empressé.

Nous avons également pris à l'émission de l'**Emprunt russe 4 0/0**, et de l'**Emprunt français 3 0/0 1901**, une part considérable, qui a témoigné de la valeur de nos guichets; — et nous nous sommes associés à l'émission des obligations du **Chemin de fer Damas-Hamah**, qui servait aussi l'influence française et a eu un plein succès.

Nous nous sommes intéressés à la fondation de la **Banque française pour le Commerce et l'Industrie**, qui se présentait sous un patronage ami, dont votre Établissement, plus que tout autre, peut mesurer la valeur; — à la transformation de la **Compagnie des Câbles télégraphiques** poursuivie de concert avec M. le Ministre du Commerce, et en concours avec la Banque de Paris et des Pays-Bas, la Société Générale et le Crédit Industriel et Commercial; à la création de la Société d'Études du Sze-Tchouen; — à la constitution de la Société du Chemin de fer du Dahomey, qui est aujourd'hui un fait accompli, et fait entrevoir des résultats féconds pour cette Colonie richement dotée par la nature.

Nous avons placé des obligations **Ville de Paris 1896 et 1898**,

des obligations **Smyrne-Cassaba**, des obligations de l'**Emprunt Suédois 4 0/0 1900**, et des obligations **Sels gemmes**.

Enfin, nous avons prêté notre concours à un groupe technique d'une grande notoriété dans l'industrie gazière, pour préparer l'affaire du Gaz de Paris.

La solution de cette affaire appartient à l'exercice actuellement en cours, et se trouve retardée par le fait que le Parlement, à la veille de se dissoudre, n'a pu statuer sur le projet déposé par le Gouvernement. Mais elle est trop considérable, et il en a été trop parlé, pour que nous ne vous en entretenions pas aujourd'hui.

Vous savez que la Compagnie Parisienne du Gaz, dont le privilège prend fin en 1906, n'a pu se mettre d'accord avec la Municipalité pour le renouvellement de son contrat, non plus que pour arriver à une combinaison permettant la réduction du prix du gaz, ardemment désirée par la population parisienne. A la suite de longs et infructueux pourparlers, les rapports ont été rompus, et des litiges portant sur des sommes extrêmement élevées, sont nés entre la Ville et la Compagnie. Ces litiges ont commencé à être soumis aux Tribunaux, et il était impossible d'en prévoir la durée ou les conséquences, notamment pour le prix auquel doit être évaluée la part de l'actif de la Compagnie à reprendre par la Ville en 1906.

C'est en ces circonstances que s'est exercée notre intervention. Un arrangement a pu être conclu qui, par une rare fortune, concilie tous les intérêts en présence.

Il a obtenu l'approbation du Conseil Municipal comme celle des Actionnaires de la Compagnie Parisienne du Gaz, et n'attend plus, pour recevoir son exécution, que la sanction définitive des pouvoirs publics.

Le rôle de votre Établissement a consisté à provoquer l'entente entre le Groupe industriel et la Compagnie — l'un et l'autre nos clients — et à garantir la création de la Société nouvelle à doter d'un capital de 100 millions.

Pour prendre un engagement aussi considérable, nous nous sommes assuré le concours de la presque totalité des grandes Sociétés de crédit et Banques privées de Paris, — en sorte que, cette fois encore, le Comptoir s'est efforcé de servir l'intérêt public, et s'appuie sur le faisceau fortement uni des forces financières les plus hautement qualifiées du pays.

Telle a été, à grands traits, et sous ses aspects très divers, notre activité pendant l'exercice qui vient de s'écouler.

Elle ne l'a cédé, vous le voyez, à celle d'aucune des années précédentes, en dépit d'un rare concours de circonstances difficiles et souvent contraires.

Tandis que se poursuivait ce développement de nos affaires courantes de Banque, notre Portefeuille Titres accusait, au 31 décembre, une dépréciation sensible.

Le cours des Titres était, à cette époque, déterminé, pour beaucoup d'entre eux, bien plus par la difficulté des transactions que par l'état des entreprises qu'ils représentaient; — si bien que le fléchissement survenu dans les derniers mois de 1901 s'est déjà considérablement atténué dans les premiers mois de 1902.

Pour nous permettre de faire face à une dépréciation provenant d'une évaluation temporaire et accidentelle, nous vous proposons de constituer dans les Réserves facultatives créées par décisions de diverses Assemblées générales, un compartiment d'un montant de

5 millions sous la rubrique « Réserve spéciale ». Ce fonds serait destiné à parer aux fluctuations éventuelles des cours des valeurs nous intéressant, comme à toutes autres différences pouvant résulter de nos appréciations sur les divers articles de nos inventaires.

En vous recommandant l'adoption de cette mesure, nous nous sommes inspirés de ce qu'ont fait, dans des circonstances pareilles et pour des montants proportionnels à leur étendue d'affaires, trois des plus grands Établissements de Crédit de notre pays.

Si vous adoptez notre proposition, nos diverses réserves se présenteraient à l'avenir dans notre bilan et dans nos états de situation, comme suit :

Réserve statutaire	Fr.	3.035.461	30
Réserves diverses		6.875.000	»
Réserve spéciale		5.000.000	»
Réserve supplémentaire		4.400.000	»
Réserve immobilière		4.009.200	50

Deux de nos administrateurs, MM. de Sinçay et Jules Rostand, sont arrivés au terme de leur mandat. Tous deux sont rééligibles, nous les recommandons à vos suffrages.

Nous vous avons exprimé déjà notre intention d'associer peu à peu plus intimement à nos délibérations quelques-uns de nos principaux collaborateurs, dont les avis peuvent nous être précieux par leur expérience professionnelle comme par leur profonde connaissance des ressources de notre outillage, de notre personnel et des méthodes de travail qu'ils ont eux-mêmes progressivement établies.

C'est en continuation de ce programme que nous avons désigné comme Administrateur en remplacement de notre regretté Président, M. Denormandie, notre Directeur, M. Alexis Rostand, dont nous croirions superflu de vous rappeler ici la valeur et la durée des services.

M. Alexis Rostand reçoit en même temps le titre et les fonctions de Directeur Général, chargé de centraliser toutes les parties de la gestion de l'Établissement.

Nous avons fait entrer également dans notre Conseil, M. Auguste Gallay, que nous avons détaché de la Sous-Direction, en le chargeant de travaux spéciaux, d'études et de contrôle.

Nous vous demandons de vouloir bien ratifier ces choix.

Nous avons apporté en même temps à notre direction des modifications que rendait opportunes le développement considérable de nos opérations.

M. Émile Ullmann, sous-directeur, a été nommé directeur, particulièrement chargé des affaires financières.

M. Paul Boyer, inspecteur général, est devenu second directeur, avec la mission de diriger toute notre exploitation à Paris.

D'autres nominations ont complété cette organisation, notamment pour les relations avec l'Étranger et les Agences de province.

Si vous approuvez les comptes et les propositions que nous vous soumettons, la répartition pour l'exercice 1901 sera semblable à celle de 1900, soit 27 fr. 50 c. par action.

Le solde créditeur du Compte Profits et Pertes au 31 décembre 1901, s'élève à Fr. 8.704.366 76

La répartition s'en effectuerait de la manière suivante :

I. — A la Réserve statutaire.

5 0/0 sur 8.704.366 fr. 76 c., montant des
bénéfices de l'exercice 1901 435.218 35

Fr. 8.269.148 41

II. — Aux Actionnaires.

Intérêts 5 0/0, soit 25 francs
sur 277.809 actions libérées. Fr. 6.945.225 »

Intérêts 5 0/0, soit 20 fr. 83 c.
sur 22.191 actions non libérées 462.238 53

Fr. 7.407.463 53

III. — Au Conseil d'Administration.

Suivant article 40 des statuts. 43.084 25

IV. — Aux Parts de Fondateur.

Suivant articles 40 et 41 des
statuts. 65.488 05

7.516.035 83

SOLDE DISPONIBLE Fr. 753.112 58

Dividende de 2 fr. 50 c. sur 300.000 actions. . 750.000 »

RESTE Fr. 3.112 58

à ajouter au montant disponible, sur l'exercice 1900 132.696 33

SOLDE reporté à nouveau Fr. 435.808 91

Un acompte de 12 fr. 50 c. ayant été payé le 31 janvier dernier, le solde du dividende, soit 15 francs, serait réparti le 31 juillet prochain, sous déduction de l'impôt résultant des lois de finance. Les parts de fondateur auraient droit, sous la même déduction, à 1 fr 0914.

En demandant votre approbation aux résolutions que nous allons vous soumettre, nous devons vous prier de reporter un instant votre attention sur les prescriptions y relatives des statuts.

L'article 40, après avoir déterminé le quantum de la réserve légale — dont il n'est pas question ici — s'occupe des réserves volontaires et libres, et contient le paragraphe suivant :

« En dehors de cette réserve (la réserve légale), l'Assemblée générale, sur les propositions du Conseil d'administration, peut prélever, en outre, avant toute distribution de bénéfices, une somme destinée à la création d'un fonds de prévoyance ou de réserve dont elle détermine le montant. »

D'après l'avis de nos conseils légaux, ce texte, qui attribue à l'Assemblée générale ordinaire le pouvoir de créer des fonds de prévoyance ou de réserve facultative et d'en déterminer le montant, ne lui confère pas explicitement le soin d'en régler l'application et la destination.

Il est également muet sur les mêmes points pour les réserves volontaires constituées par des Assemblées générales extraordinaires.

Cependant, ce droit qui doit incontestablement faire partie des

pouvoirs souverains d'une Assemblée générale, est inscrit dans les statuts de la plupart des autres grands Établissements de crédit.

Nous vous proposons donc, afin d'éviter toute difficulté d'interprétation et de ne laisser subsister aucun doute sur ce point, de compléter le texte qui vient d'être cité en stipulant expressément le droit, pour l'Assemblée générale ordinaire, de régler les applications et la destination des divers fonds de réserves volontaires et libres, quelle qu'en soit l'origine.

Il suffira, pour arriver à ce résultat, d'ajouter, au paragraphe ci-dessus rapporté de l'article 40, cet alinéa :

Elle (l'Assemblée générale ordinaire) détermine également les applications et la destination de toutes réserves facultatives constituées par toutes Assemblées ordinaires ou extraordinaires.

Cette modification étant de la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire, nous allons, avant de procéder au vote des résolutions soumises à votre réunion ordinaire, aborder l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire.

Nous profitons de la convocation de cette Assemblée générale extraordinaire pour vous proposer de compléter, sur un autre point, le même article 40 de nos statuts, en y ajoutant une disposition spéciale relative à la distribution des acomptes de dividendes.

Dans votre Assemblée du 24 avril 1893, votre Conseil vous a déjà soumis les conditions dans lesquelles il vous propose d'opérer les répartitions de bénéfices à époques fixes, le 31 janvier pour l'acompte et le 31 juillet pour le solde du dividende.

Cette manière de procéder qui a eu votre approbation, qui est

d'ailleurs d'une pratique générale et dont la commodité est incontestable, fonctionne en fait depuis cette époque, à la satisfaction de tous les actionnaires.

Nous croyons utile de la sanctionner et de la rendre définitive pour l'avenir en ajoutant au même article 40 de nos statuts la disposition suivante qui en formera le dernier paragraphe :

Le Conseil d'administration peut décider la distribution le 31 janvier d'un acompte sur le dividende ; le solde du dividende est payé le 31 juillet.

Telles sont les deux modifications que nous vous proposons d'apporter à vos statuts.

Nous les croyons avantageuses pour vos intérêts et, si vous partagez notre manière de voir, nous vous demanderons de vouloir bien les sanctionner par votre vote.

Nous passerons ensuite aux résolutions que comporte l'Assemblée générale ordinaire.

RAPPORT

DE LA COMMISSION DE CONTROLE

MESSIEURS,

Notre premier devoir doit être d'associer nos profonds regrets à ceux qui viennent d'être exprimés devant vous et de rendre ainsi un hommage ému à la mémoire du vénéré Président de la Société, M. Denormandie.

On vous a rappelé ses qualités de cœur et d'esprit, sa cordiale bonté, sa haute valeur intellectuelle, son jugement si fin, et sa parole si vivante dont vous appréciez vous-mêmes tout le charme.

Il nous était donné d'être journellement témoins du dévouement que M. Denormandie portait à cet Établissement, dont il avait été le créateur, et, si nous pouvons mesurer la perte que nous avons faite, nous avons, du moins, l'assurance que son souvenir restera bienfaisant pour le Comptoir National d'Escompte auquel il a consacré ses dernières forces.

Pour occuper les fonctions de Président de votre Société, le Conseil d'administration a porté tout naturellement son choix sur M. Mercet, Vice-Président.

L'autorité que lui donnent ses connaissances professionnelles, son activité et son dévouement le désignaient pour ce poste. Les services rendus par M. Mercet à la Société, depuis sa constitution, nous donnent la certitude que les intérêts du Comptoir National ne sauraient être en meilleures mains.

**

Le rapport du Conseil d'administration vous renseigne en détails sur l'activité du Comptoir pendant l'exercice écoulé.

En ce qui nous concerne, nous avons suivi d'une manière constante les opérations de la Société, tant par nos constatations personnelles que par la connaissance que nous avons prise des travaux du Comité de Direction ainsi que des délibérations du Conseil d'administration, quand nous n'assistions pas nous-mêmes à ses réunions.

Les chiffres que nous avons relevés au cours de nos vérifications et qui ressortent au Bilan même qui vous est soumis, montrent clairement la continuation du développement de chaque organe de votre Établissement; cette marche ascendante est de nature à vous inspirer confiance, car elle prouve que vous avez un excellent et puissant instrument de travail, bien à même de mettre immédiatement à profit toutes les circonstances favorables.

Nous avons examiné régulièrement et visé les situations dressées mensuellement par la Comptabilité.

Notre attention s'est particulièrement portée sur les états de Trésorerie contenant, en regard, les exigibilités et les ressources financières correspondantes. Ces états sont établis chaque semaine suivant une méthode rigoureuse. Ils démontrent que, grâce à cette surveillance constante de la Direction, la Trésorerie est toujours maintenue dans une excellente situation.

Il y a là une garantie précieuse de sécurité que nous vous avons déjà signalée et que nous sommes heureux de pouvoir constater une fois de plus devant vous.

Les vérifications auxquelles nous avons procédé dans les services de la Caisse-Espèces, des Titres, et du Portefeuille, nous ont

donné, comme précédemment, pleine satisfaction, en nous prouvant la bonne organisation des services ainsi que le zèle et le dévouement du personnel de votre Établissement.

Avant de vous donner, comme d'habitude, de courtes indications sur quelques chapitres du Bilan, nous avons à vous signaler que le solde, peu important d'ailleurs, restant à régler au 31 décembre 1900 sur les actions nouvelles du Comptoir, a été intégralement versé dans les délais fixés; l'augmentation de capital de la Société s'est ainsi réalisée avec la plus grande facilité.

Le Portefeuille commercial qui, au 31 décembre 1900 présentait une augmentation de 30.198.261 fr. 49 c. est, au 31 décembre 1901, en nouvelle augmentation de 28.584.864 fr. 80 c.

Les effets qui le composent sont toujours d'une nature saine avec une bonne division des risques.

Les Reports ont continué à n'être consentis que sur des valeurs de négociation courante.

Le chapitre des Rentes, Obligations et valeurs diverses, comprend, comme précédemment, des fonds d'État, français et étrangers, des titres de banques et d'entreprises industrielles ainsi que les valeurs de placement que votre Établissement doit détenir pour servir immédiatement les demandes de la clientèle.

Ce chapitre présente un montant de 21.349.506 fr. 36 c. contre 22.795.859 fr. 95 c. au bilan du 31 décembre 1900, soit une diminution de 1.446.353 fr. 59 c.

Les Comptes courants débiteurs comprennent, pour la partie la plus importante, des découverts passagers pour des opérations courantes de banque ainsi que des crédits ouverts pour de courtes

périodes à de nombreux clients qui font avec la Société un mouvement d'affaires intéressant.

Les Avances se décomposent en Avances sur documents et marchandises, Avances commerciales et de Banque sur garantie de tiers, et Avances sur valeurs françaises et étrangères.

Les conditions spéciales dans lesquelles ces opérations, d'ailleurs très divisées, sont consenties : garanties personnelles, marges statutaires, etc., sont l'objet d'une surveillance constante des services spéciaux organisés à cet effet, comme de notre part.

Les Participations financières sont en légère augmentation de 854.604 fr. 80 c. sur le bilan de l'exercice précédent.

Le montant en est réparti, comme précédemment, sur un grand nombre d'opérations.

Nous avons à vous signaler enfin au passif du Bilan, les Comptes de Chèques et Comptes d'Escompte qui atteignent un montant de 317.765.425 francs, contre 290.841.417 fr. 26 au Bilan du 31 décembre 1900. La nouvelle augmentation de 26.923.707 fr. 74 c. qui ressort de ce rapprochement témoigne de la confiance et de la fidélité de votre clientèle.

En ce qui concerne les Réserves, votre Conseil d'administration vous propose d'en modifier la répartition, en transportant une somme de 5 millions de francs de la Réserve constituée en vertu de résolutions antérieures à une Réserve spéciale qui serait destinée à parer aux fluctuations éventuelles des valeurs intéressant la Société comme à toutes autres différences pouvant résulter de ses appréciations sur les divers articles des Inventaires. Le Conseil vous demande, en conséquence, de modifier l'article 40 des sta-

tuts à l'effet de préciser statutairement les règles d'application et de destination des réserves facultatives.

Cette mesure nous paraît inspirée par des considérations de prudence dont nous ne pouvons qu'apprécier l'utilité et nous vous invitons à l'approuver.

Le Conseil vous propose, en même temps, de modifier le même article 40 des statuts pour y inscrire la clause d'usage de la semestrialité du paiement des intérêts et dividendes aux époques fixées par le Conseil d'administration.

Cette modification se recommande d'elle-même à votre approbation.

Nous avons examiné avec soin le Bilan au 31 décembre 1901 ainsi que le compte de Profits et Pertes qui vous sont présentés et nous vous engageons, Messieurs, à ratifier les propositions qui vous sont faites par le Conseil d'administration.

Aux termes des statuts, M. Diéterlen arrive cette année à l'expiration de son mandat ; nous vous rappelons qu'il est rééligible.

G. MARTIN, G. ROBERT, PR. DIÉTERLEN.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

sur les comptes de l'Exercice 1901.

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur les comptes de l'Exercice 1901.

Au cours des vérifications auxquelles nous avons procédé, en exécution du mandat que vous avez bien voulu nous confier dans votre dernière Assemblée générale, nous avons constaté la parfaite régularité des écritures du Comptoir National d'Escompte, la tenue irréprochable des livres sociaux, la clarté et la méthode qui président à l'organisation de votre comptabilité, et qui permettent de centraliser, en quelque sorte automatiquement, les résultats des Agences disséminées sur tous les points du territoire, pour la France, et dans toutes les parties du monde, pour l'étranger.

Le Bilan qui vous est présenté résume fidèlement les données de l'inventaire et fait ressortir, sur celui de l'exercice précédent, un accroissement total de plus de 16 millions. Les principaux chapitres en augmentation sont, à l'actif : le *Portefeuille Effets*, les *Effets à l'encaissement* et les *Crédits documentaires*. Le compte *Immeubles* présente également une augmentation de 2.210.800 francs

par suite de l'acquisition, aujourd'hui entièrement réalisée, de l'immeuble contigu à l'hôtel du Comptoir et cédé par la Compagnie de Saint-Gobain.

Par contre, les soldes des Comptes *Reports, Banques des colonies françaises, Débiteurs par acceptations, Portefeuille Titres* (Rentés, Obligations, Valeurs diverses), *Avances garanties*, présentent des diminutions sensibles sur les chapitres correspondant de l'exercice précédent.

Au Passif, nous vous signalerons particulièrement les *Comptes de chèques et Comptes d'escompte* et les *Comptes courants créditeurs* qui se chiffrent respectivement par 317.765.425 francs et 134.647.805 fr. 09 c., en accroissement d'ensemble de plus de 34 millions sur l'année 1900. C'est l'indice du développement de la clientèle et des progrès constants de votre établissement dans ses opérations de banque.

En dehors de ces chapitres, le seul mouvement intéressant à relever est la diminution de 15 millions des Comptes *Acceptations*.

En ce qui concerne votre Portefeuille Titres, il figure à l'actif pour 21.349.506 fr. 36 c.

Votre Conseil vous proposera les mesures nécessaires pour créer dans vos Réserves un poste spécial destiné à faire face aux éventualités de dépréciation de certains éléments d'actif, notamment aux fluctuations des valeurs de votre Portefeuille.

Cette mesure de prudence, dont l'expérience nous a démontré l'utilité, a été appliquée déjà par les plus grands Établissements de crédit français.

Nous vous en recommandons l'adoption.

Le solde du compte Profits et Pertes ressort à 8.704.366 fr. 76 c.

La Réserve légale de 5 0/0 à prélever sur cette somme absorbe 435.218 fr. 35 c.

Se basant sur les articles 40 et 41 des statuts, votre Conseil d'administration vous propose de répartir comme suit le solde de Fr. 8.269.148 41

5 0/0 d'intérêt aux actions sur les montants versés. 7.407.463 53

Reste Fr. 861.684 88

dont 5 0/0 au Conseil d'administration 43.084 25

Différence Fr. 818.600 63

A appliquer :

Aux parts de fondateur. . Fr. 65.488 05

Aux actionnaires, le solde . . 753.112 58

TOTAL ÉGAL . . . Fr. 818.600 63

Si vous approuvez cette répartition, les actions entièrement libérées recevront, en totalité, 27 fr. 50 c. et les actions nouvelles qui n'ont achevé leurs versements qu'au cours de l'exercice, 23 fr. 33 c.

Le solde disponible à reporter à nouveau sera de 135.808 fr. 91 c., en y comprenant le report de l'exercice 1900.

Après avoir étudié avec soin les bases de ce règlement d'inventaire, nous avons constaté qu'elles répondaient bien aux intérêts de votre Société.

Nous vous proposons donc de les adopter, et, d'une manière générale, d'approuver les comptes tels qu'ils vous sont présentés par votre Conseil d'administration pour l'Exercice 1901.

Paris, le 3 avril 1902.

Les Commissaires des Comptes :
BLONDEAU, BOURGOIS.

BILAN au 31 Décembre 1901

ACTIF		PASSIF	
CAISSE	{ Espèces en caisse Fr. 34.940.666 30 } { Espèces en Banque 33.356.902 77 }	CAPITAL	statutaire Fr. 150.000.000 »
PORTFEUILLE (Effets de Commerce)	{ Effets sur France 297.926.391 35 } { Effets sur l'Étranger 65.008.444 06 }	RÉSERVES	(Décis. des Assemblées des 5 novembre 1889, 24 mai et 4 juin 1892, 25 avril et 11 juillet 1895, 26 avril et 3 juillet 1900) 16.584.443 45
REPORTS	Fr. 48.062.891 07	supplémentaire	41.875.000 »
BANQUES DES COLONIES FRANÇAISES	2.850.206 83	immobilière	1.100.000 »
CORRESPONDANTS « Effets à l'Encaissement »	40.757.660 07	COMPTES DE CRÉDITS ET COMPTES D'ESCOMPTE	Fr. 317.765.125 »
COMPTES COURANTS DÉBITEURS	54.185.379 50	COMPTES COURANTS CRÉDITEURS	134.647.805 09
RENTES, OBLIGATIONS ET VALEURS DIVERSES	21.349.506 36	BONS ET DÉPÔTS A ÉCHÉANCE FIXE	73.246.160 07
AGENCES HORS D'EUROPE	24.173.352 83	COUPONS ET DIVIDENDES A PAYER	11.743.908 24
{ sur documents et marchandises Fr. 8.297.272 05 } { commerciales et de Banque sur garanties de tiers, 6.639.430 16 } { sur valeurs françaises et étrangères 57.406.557 47 }		BANQUES DES COLONIES FRANÇAISES	1.468.977 62
AVANCES		EFFETS REMIS A L'ENCAISSEMENT	18.379.777 85
PARTICIPATIONS FINANCIÈRES		ACCEPTATIONS POUR COMPTE DES AGENCES HORS D'EUROPE	2.631.128 98
TIRAGES A ÉCHÉANCES POUR COMPTE DES AGENCES HORS D'EUROPE	2.955.013 79	ACCEPTATIONS POUR COMPTE DE TIERS	80.549.545 77
DÉBITEURS PAR ACCEPTATIONS	49.906.874 20	COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	2.870.248 47
CRÉDITS { sur documents et marchandises Fr. 8.901.355 55 } PAR { sur garanties de tiers 782.562 73 } ACCEPTATIONS { sur valeurs françaises et étrangères 23.517.508 66 }		IMMEUBLE, Annuités à régler	4.070.799 50
COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	19.294.940 05	COMPTES DES ACTIONNAIRES	132.696 33
IMMEUBLES	11.071.054 50	PROFITS ET PERTES (Exercice 1901)	8.704.366 76
TOTAL	Fr. 822.794.983 13	TOTAL	Fr. 822.794.983 13

2450
4457
1415
33901
151151

Compte de PROFITS et PERTES au 31 Décembre 1901

DÉBIT

CRÉDIT

	8.815.919		71
RÉSUMÉ DE L'INVENTAIRE.....			
A déduire : PRÉLEVEMENT POUR RÉSERVE IMMOBILIÈRE.....	141.552		95
			76
RÉPARTITION :			
A LA RÉSERVE STATUTAIRE :	435.218	35	
5 % sur 8.704.366 fr. 76 c., bénéfices nets de l'exercice.....			
AUX ACTIONNAIRES :	7.407.463	53	
25 francs sur 277.809 actions libérées.....			
20 fr. 83 c. sur 22.191 actions non libérées.....			
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :	43.084	25	
Article 40 des Statuts.....			
AUX PARTS DE FONDATEUR :	65.488	05	
Articles 40 et 41 des Statuts.....			
AU COMPTE DES ACTIONNAIRES :	753.112	58	
Disponible de l'exercice 1901.....			
	Fr. 8.704.366		76
			76

MOUVEMENT DES CAISSES

ENTRÉES		Fr.	C.
Espèces en caisse au 31 décembre 1900.....		34.278.791	91
Janvier 1901.....	Fr. 1.274.081.406	21	
Février.....	1.216.829.757	61	
Mars.....	1.270.459.290	92	
Avril.....	1.224.404.838	12	
Mai.....	1.934.083.916	85	
Juin.....	1.341.798.430	02	
Juillet.....	1.381.999.719	73	
Août.....	1.488.019.728	45	
Septembre.....	1.194.483.529	01	
Octobre.....	1.358.534.697	13	
Novembre.....	1.401.557.942	74	
Décembre.....	1.716.428.187	84	
		46.501.781.444	63
		46.533.060.236	54
SORTIES			
Janvier 1901.....	1.275.311.385	13	
Février.....	1.214.099.007	62	
Mars.....	1.276.588.350	49	
Avril.....	1.223.451.445	57	
Mai.....	1.931.149.325	35	
Juin.....	1.342.311.554	87	
Juillet.....	1.376.784.171	41	
Août.....	1.189.310.441	61	
Septembre.....	1.195.201.643	83	
Octobre.....	1.362.471.531	54	
Novembre.....	1.398.870.379	56	
Décembre.....	1.712.370.333	56	
		46.498.419.570	24
Espèces en caisse au 31 décembre 1901.....		34.940.666	30
Espèces en banque au 31 décembre 1901.....		33.356.902	77
ENSEMBLE..... Fr.		68.297.569	07

MOUVEMENT DES COMPTES DE CHEQUES ET D'ESCOMPTE

ENTRÉES		Fr.	C.
Solde au 31 décembre 1900		290.841.417	26
	Fr. C.		
Janvier 1901	505.919.473 81		
Février	467.192.148 66		
Mars	486.970.610 92		
Avril	492.867.718 31		
Mai	573.732.107 22		
Juin	506.138.359 23		
Juillet	522.516.721 77		
Août	467.639.530 03		
Septembre	450.977.533 56		
Octobre	500.090.980 85		
Novembre	528.509.667 43		
Décembre	568.336.672 13	6.070.911.523	94
		6.361.752.941	20
SORTIES			
Janvier 1901	494.037.099 35		
Février	467.004.433 86		
Mars	483.900.172 82		
Avril	479.142.827 53		
Mai	569.803.580 73		
Juin	504.970.721 11		
Juillet	508.026.285 30		
Août	464.151.834 98		
Septembre	455.126.575 59		
Octobre	505.593.029 14		
Novembre	528.928.598 80		
Décembre	581.302.636 97	6.043.987.816	20
Solde au 31 décembre 1901		317.765.125	»
Comptes courants créditeurs au 31 décembre 1901		134.663.074	02
Bons et Dépôts à échéance fixe		73.246.160	07
ENSEMBLE Fr.		525.674.359	09

MOUVEMENT DU PORTEFEUILLE. — FRANCE

	EFFETS	SOMMES	TOTAUX
		Fr. C.	
Solde au 31 décembre 1900		448.902	277.964.361 82
ENTRÉES			
Janvier 1901	882.145	519.402.039 43	
Février	808.357	505.614.048 86	
Mars	853.784	504.436.624 17	
Avril	864.366	512.310.404 07	
Mai	880.571	542.224.287 62	
Juin	906.770	531.337.163 04	
Juillet	896.968	547.892.215 86	
Août	872.601	491.895.998 40	
Septembre	846.128	522.657.107 78	
Octobre	927.969	579.715.076 60	
Novembre	922.705	570.404.350 14	
Décembre	982.599	572.920.172 19	
		10.644.963	6.400.829.508 16
		11.093.865 effets.	Fr. 6.678.793.869 98
SORTIES			
Janvier 1901	901.930	502.842.676 36	
Février	810.925	504.054.916 53	
Mars	837.242	510.663.971 04	
Avril	851.384	497.034.424 99	
Mai	864.905	509.623.879 83	
Juin	884.637	532.537.008 20	
Juillet	909.158	541.577.033 17	
Août	882.787	493.265.066 76	
Septembre	835.514	534.023.582 38	
Octobre	923.582	601.894.305 35	
Novembre	914.021	571.783.486 23	
Décembre	970.148	581.567.077 79	
		10.606.233	6.380.867.478 63
Solde au 31 décembre 1901		487.632 effets.	Fr. 297.926.391 35

MOUVEMENT DU PORTEFEUILLE. — ÉTRANGER

	EFFETS	SOMMES	TOTAUX
	ENTRÉES		
Solde au 31 décembre 1900	23.211		Fr. 56.385.308 79 C.
		Fr. C.	
Janvier 1901	55.874	184.941.154 55	
Février	52.671	173.388.334 04	
Mars	54.785	196.767.394 17	
Avril	56.829	171.578.203 64	
Mai	60.973	195.015.072 48	
Juin	58.321	197.421.096 64	
Juillet	57.989	210.984.226 89	
Août	58.637	158.731.155 74	
Septembre	54.346	184.781.587 26	
Octobre	58.561	220.278.051 74	
Novembre	56.307	208.282.412 57	
Décembre	59.750	204.503.618 72	
	685.063	2.306.672.308 44	2.306.672.308 44
	708.274 effets	Fr.	2.363.057.617 23
	SORTIES		
		Fr. C.	
Janvier 1901	54.899	194.498.658 33	
Février	54.556	165.585.363 77	
Mars	55.425	189.158.502 17	
Avril	56.338	173.318.875 32	
Mai	60.873	207.593.728 71	
Juin	57.704	183.068.477 72	
Juillet	58.975	218.627.838 89	
Août	60.095	165.969.304 99	
Septembre	53.331	172.886.121 »	
Octobre	57.047	217.801.216 63	
Novembre	55.573	205.748.930 73	
Décembre	60.059	203.792.454 91	
	684.875	2.298.049.473 17	2.298.049.473 17
Solde au 31 décembre 1901.	23.399 effets.	Fr.	63.008.444 06

6.400,8
2.306,7
8.707,5

RÉSOLUTIONS

VOTES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE
du 26 Avril 1902

Après lecture des rapports qui précèdent, les actionnaires ont adopté les propositions à l'ordre du jour, comme suit :

EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

RÉSOLUTION UNIQUE

L'Assemblée générale extraordinaire,
Après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration et celui des membres de la Commission de contrôle, dit que l'article 40 des Statuts sera complété comme suit :

- 1° Par l'addition au n° 1 de cet article d'un paragraphe ainsi conçu :
Elle (l'Assemblée générale ordinaire) détermine également les applications et la destination de toutes réserves facultatives constituées par toutes Assemblées ordinaires ou extraordinaires.
- 2° Par l'addition au même article d'un paragraphe final ainsi libellé :
Le Conseil d'administration peut décider la distribution, le 31 janvier, d'un acompte sur le dividende ; le solde du dividende est payé le 31 juillet.
Pour les publications, tous pouvoirs sont donnés aux porteurs des pièces.

EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée générale décide que sur les réserves facultatives d'ensemble 11.875.000 francs, créées par diverses Assemblées générales, un montant de 5 millions de francs sera inscrit au bilan sous la rubrique « Réserve spéciale » pour être éventuellement affecté aux diverses utilisations visées par le Conseil d'administration dans son rapport.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration, ceux de la Commission de contrôle et des commissaires, approuvé les comptes de l'exercice 1901 tels qu'ils viennent d'être présentés et détaillés, et arrête, en conséquence, à la somme de 8.704.366 fr. 76 c. le solde créditeur du compte de Profits et Pertes.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale fixe le dividende de l'exercice 1901 à 2 fr. 50 c. par action en sus des intérêts à 5 0/0 sur le montant du capital versé, soit ensemble :

27 fr. 50 c. par action.

Un acompte de 12 fr. 50 c. ayant été distribué le 31 janvier dernier aux actions libérées, et de 8 fr. 33 c. aux actions non libérées, le solde, soit

15 francs par action,

sera payé à partir du 31 juillet prochain, sous déduction des impôts établis par la loi.

L'Assemblée générale décide que la répartition de 1 fr. 0914 par part, résultant de l'attribution de 65.488 fr. 05 c. faite au compte des *parts de fondateur* pour l'exercice 1901, sera payable sous déduction des impôts, à partir de la même date du 31 juillet prochain.

Elle décide également que le solde disponible — après approbation des comptes de l'exercice 1901 — montant à 135.808 fr. 91 c. sera reporté à nouveau à l'exercice 1902 au compte des actionnaires.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale réélit MM. de Sinçay et Jules Rostand, administrateurs.

Elle ratifie la nomination comme membres du Conseil d'administration de M. Alexis Rostand et de M. Auguste Gally.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale réélit M. Diéterlen, membre de la Commission permanente de Contrôle.

SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale nomme MM. Blondeau et Bourgois, Commissaires des comptes, à l'effet de présenter un rapport sur les comptes de l'exercice 1902, étant entendu qu'en cas de décès, démission ou empêchement de l'un d'eux, pour quelque cause que ce soit, le rapport pourra être présenté par un seul Commissaire.

Elle fixe la rémunération des Commissaires au même chiffre que précédemment.

SEPTIÈME RÉOLUTION

Quitus est donné de sa gestion d'Administrateur à M. Denormandie, ex-Président du Conseil.

HUITIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, en conformité de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, donne, en tant que de besoin, à MM. les Administrateurs, toutes autorisations nécessaires de prendre ou de conserver un intérêt direct ou indirect dans toutes opérations faites ou à faire avec ou pour le Comptoir, dans le sens dudit article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

OPÉRATIONS

DU

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

ESCOMPTE

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* escompte le papier de commerce sur Paris, la Province et l'Étranger.

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* est le seul Établissement français qui ait des Agences aux Indes Anglaises, en Australie, à San-Francisco, à la Nouvelle-Orléans, à Madagascar, et qui puisse délivrer, pour ces contrées, des lettres de crédit ou de recommandation auprès de ses propres Agences. Il a aussi des succursales dans les principales villes de France, ainsi qu'à Londres, Liverpool et Manchester (Voir le tableau d'autre part).

RECOUVREMENTS

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* se charge de l'encaissement des effets sur Paris, la France, les Colonies et l'Étranger, à des conditions qui sont déterminées dans un tarif adressé à toute personne qui en fait la demande.

DÉPOTS A VUE

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* reçoit en compte de dépôt productif d'intérêt des fonds qui sont constamment à la disposition des déposants. Un carnet de chèques est délivré sur sa demande à chaque titulaire de compte.

BONS A ÉCHÉANCE FIXE

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* délivre des bons à échéance fixe, aux taux d'intérêts ci-après :

De 6 mois à 1 an	4 1/2 %	Au delà de 18 mois jusqu'à 2 ans	2 1/2 %
Au delà de 1 an jusqu'à 18 mois	2 %	Au delà de 2 ans	3 %

Les bons sont à ordre ou au porteur, au choix du déposant.

Les intérêts sont représentés par des bons d'intérêts également à ordre ou au porteur, payables semestriellement ou annuellement, suivant les conventions du déposant.

Les bons de capital et d'intérêts peuvent être endossés et par conséquent négociables.

DÉLIVRANCE DE CHÈQUES ET ENVOIS DE FONDS

Dans toutes les localités de France et de l'Étranger.

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* délivre, contre provision préalable, des chèques et des mandats sur la France et l'Étranger.

Il se charge de transmettre des ordres de paiement par correspondance et par télégraphe.

La commission varie suivant le lieu de paiement et la forme du crédit.

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* assure d'office, aux frais de ses clients, tous les envois d'espèces, de billets de banque ou de titres au porteur qu'il a à leur faire.

ACHAT ET VENTE DE MONNAIES ÉTRANGÈRES

OUVERTURE DE CRÉDITS

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* ouvre, contre provision ou moyennant une garantie agréée par le Conseil d'administration, des crédits libres ou documentaires sur tous les pays du monde.

LETTRES DE CRÉDIT

Pour voyages.

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* délivre des lettres de crédit sur tous pays, ainsi que des lettres de crédit circulaires, payables dans le monde entier.

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* a organisé à sa Succursale, 2, place de l'Opéra (rez-de-chaussée), un service pour les voyageurs, et le paiement des lettres de crédit émises sur ses caisses. (Salons de lecture et de correspondance, service de réception des lettres des accrédités, cabine téléphonique, bureau de poste, etc.).

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES MARITIMES

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris*, afin de satisfaire aux besoins de sa clientèle dans les grands ports de mer, a organisé un service spécial, pour les prêts hypothécaires sur navires français ou francisés. Les demandes de prêts peuvent être adressées indifféremment, au siège social, 14, rue Bergère, ou à l'une quelconque des agences du *Comptoir* en France ou à l'étranger.

Sur les navires en construction dans les chantiers maritimes, le *Comptoir National* prête sur hypothèque, dans les termes de la Loi du 10 Juillet 1885, les derniers 50 % du prix dû aux constructeurs.

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* met à la disposition du public, pour la garde des valeurs, papiers, bijoux, etc., des coffres-forts entiers ou des compartiments de coffres-forts au Siège social, 14, rue Bergère, à la Succursale, 2, place de l'Opéra, au bureau de quartier A, 147, boulevard Saint-Germain, et dans les principales Agences.

TARIF DE LOCATION							
MODÈLES	DIMENSIONS			PRIX			
	Hauteur	Largeur	Profondeur	Un mois	Trois mois	Six mois	Un an
N° 1	0 ^m ,25	0 ^m ,25	0 ^m ,50	5 »	»	25 »	40 »
N° 2	0 ^m ,25	0 ^m ,65	0 ^m ,50	10 »	»	40 »	60 »
N° 3	0 ^m ,65	0 ^m ,65	0 ^m ,50	15 »	»	50 »	100 »
N° 4 (Coffre-fort entier)	2 ^m ,25	1 ^m ,30	0 ^m ,50	»	100 »	»	400 »

Une serre spéciale est affectée aux caisses, malles, etc., pouvant contenir de l'argenterie, des objets précieux, etc.

RENSEIGNEMENTS SUR LES VALEURS

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* possède un service d'Études financières chargé spécialement d'étudier toutes les affaires industrielles, commerciales et financières, françaises et étrangères, cotées ou non cotées, qui peuvent attirer l'attention des porteurs de titres. Ce service compulse journellement tous les documents, de quelque nature qu'ils soient, pouvant permettre d'apprécier la valeur des entreprises dont les actions ou obligations sont offertes au public, et, de cette façon, les clients du *Comptoir National d'Escompte de Paris* peuvent être constamment renseignés sur l'origine et la marche des affaires qui les intéressent.

DÉPÔTS

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* reçoit en dépôt les titres de toute nature, français ou étrangers, nominatifs ou au porteur. Il encaisse d'office, sans frais, les coupons des titres déposés et les porte au crédit du déposant, valeur cinq jours après l'échéance, pour les encaissements effectués à Paris, et quinze jours après l'échéance pour les encaissements effectués sur d'autres places ou en monnaie étrangère, sous déduction des frais et suivant le cours du change.

Les droits de garde sont fixés par semestre à 0 fr. 05 c. par 20 francs de rente ou fraction de 20 francs. — 0 fr. 05 c. par titre d'une valeur de 500 francs ou au-dessous. — 0 fr. 10 c. par chaque titre d'une valeur de 501 à 1.000 fr. — 0 fr. 15 c. par chaque titre d'une valeur de 1.001 fr. à 2.000 fr., et ainsi de suite, de manière que chaque mille francs élève les droits de 0 fr. 05 c. Le présent tarif est diminué de moitié pour les titres nominatifs, avec maximum de perception de 10 francs. Le minimum de perception par semestre est de 0 fr. 25 c. par nature de valeur.

Les droits de garde sont perçus par semestre et payables d'avance les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet de chaque année; ils sont acquis au *Comptoir National d'Escompte de Paris* pour tout semestre commencé.

Les droits de garde sont réduits de moitié pour le semestre en cours quand le dépôt est fait dans les trois derniers mois du semestre.

Tout dépôt qui n'a pas été retiré le jour même où expire le semestre est considéré comme renouvelé aux conditions du *Comptoir National d'Escompte de Paris*, à ce moment.

Le déposant reçoit un récépissé spécial pour chaque nature de titres, avec indication des numéros. Ce récépissé est nominatif, il n'est cessible ni par simple tradition ni par endossement.

Les récépissés sont soumis au timbre de 0 fr. 60 c.

Afin de pouvoir encaisser en temps utile les intérêts des titres déposés dans ses caisses, le *Comptoir National d'Escompte de Paris* en détache les coupons vingt jours avant l'échéance.

Les titres déposés peuvent être retirés de 2 heures à 4 heures le jour même de la demande du retrait (les dimanches et fêtes exceptés), pourvu que cette demande soit parvenue avant midi. Le déposant devra avoir soin de présenter, ou de faire présenter son récépissé chaque fois qu'il y aura un changement dans le stock des titres déposés, par suite de vente, de remboursement, et ce, afin que mention puisse en être faite sur ladite pièce.

Les actions et parts de fondateur du *Comptoir National d'Escompte de Paris* ne sont pas soumises au droit de garde. Il en est de même pour ses Bons à échéance.

DÉPOTS DE TITRES

dans les Agences du Comptoir National d'Escompte de Paris
à l'Étranger.

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* reçoit les dépôts dans ses agences étrangères : **Londres, San-Francisco, Melbourne, etc.**

Les clients qui ont déposé leurs titres dans ces agences peuvent, moyennant préavis, les retirer dans les villes de France ou de l'Étranger où le *Comptoir National d'Escompte de Paris* est établi.

Ces agences sont organisées pour recevoir les dépôts de titres; elles encaissent les coupons des titres déposés dans leurs caisses. Le montant de ces coupons est payé, sur la demande des déposants, dans l'un des sièges du *Comptoir National d'Escompte de Paris*, en France ou à l'Étranger.

SOUSCRIPTIONS

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* se charge de souscrire sans commission à toutes les émissions de titres faites à Paris. Les souscripteurs dans les Départements ou à l'Étranger supportent les frais de route des fonds et des titres, ainsi qu'une commission quand il y a lieu.

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* se charge également de toutes opérations sur titres, telles que versements, libérations, renouvellement de feuilles de coupons, timbrages, transferts, encaissements de titres amortis, etc., suivant conditions spéciales.

GARANTIE contre les RISQUES

de REMBOURSEMENT des TITRES AU PAIR

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* se charge de garantir contre les risques de remboursement les titres cotés au-dessus du pair.

Une notice détaillée contenant les différentes natures de valeurs auxquelles le Comptoir peut donner cette garantie est envoyée sur demande.

VALEURS DE PLACEMENT

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* délivre sur simple demande et **sans aucuns frais** des :

Obligations des Chemins de fer du Nord, de Paris-Lyon-Méditerranée, de l'Est, de l'Ouest, d'Orléans, du Midi, aux mêmes cours que ceux auxquels les délivrent les Compagnies elles-mêmes.

Il délivre immédiatement à ses guichets des obligations Ville de Paris, du Crédit foncier, etc.

AVANCES SUR TITRES

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* consent des avances sur rentes françaises ou fonds publics étrangers, sur valeurs émises par l'État, les départements, villes et communes et toutes autres administrations publiques, sur actions, obligations, parts d'intérêts des Compagnies de chemins de fer français et étrangers, etc., mais seulement jusqu'à concurrence des quatre cinquièmes maximum de la valeur au cours de ces titres, et à la condition que ces avances ne soient faites que pour 90 jours au plus; elles peuvent être renouvelées.

Les remboursements anticipés, même partiels, sont acceptés.

ORDRES DE BOURSE

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* se charge d'exécuter à la Bourse de Paris et sur toutes les autres places en France et à l'Étranger les ordres d'achat et de vente qui lui sont transmis par les clients.

Les titres achetés garantissent à la Société le montant de l'opération et le solde du compte de l'acheteur, si ce compte est débiteur.

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* se réserve le droit de ne pas donner suite à tout ordre de Bourse ou à toute demande de paiement qui lui serait transmis par dépêche, à moins que le client ne se soit mis, au préalable, d'accord avec lui sur un code spécial, de manière à prévenir les abus. Il décline toute responsabilité pour les erreurs provenant du fait de l'Administration des télégraphes.

COUPONS DOMICILIÉS AU COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Le Comptoir National d'Escompte de Paris est chargé de payer, à Paris, les coupons des valeurs ci-après :

FONDS D'ÉTAT	
Annam-Tonkin	2 1/2 0/0.
Argentin	5 0/0 1886.
—	4 1/2 0/0 1888 or intérieur.
—	4 0/0 1900.
Bulgare	5 0/0 1896.
Transcaucasien	3 et 4 0/0 (Chemin de fer).
Chinois	4 0/0 1895 or.
—	5 0/0 1898.
Crédit Foncier Serbe.	(Lettres de gages Uprava Fondova).
Galicien	4 0/0 1890.
Hellénique	5 0/0 1884.
—	5 0/0 1884.
—	4 0/0 1887.
—	4 0/0 1889.
—	5 0/0 1890 (Pirée-Larissa).
—	5 0/0 1893.
Hollandais	2 1/2 0/0 Certificats français (Rente).
Indo-Chinois	3 1/2 0/0 1898.
Madagascar	2 1/2 0/0 1897.
Morschansch-Sysrane	3 0/0.
Norvégien	3 1/2 0/0 1894.
Ottoman	Dette convertie. Séries B. C. D.
—	5 0/0 1886 (Douanes).
—	4 0/0 1890 de Consolidation.
—	4 0/0 1890 de Priorité.
—	3 1/2 0/0 1894.
—	5 0/0 1896.
Roumain	4 0/0 1896 et 4 0/0 1898.
—	5 0/0 1899 (Bons du Trésor).
Russe	4 0/0 1867.
—	4 0/0 1869.
—	4 0/0 1880.
—	4 0/0 1889.
—	4 0/0 1890, 2 ^e émission.
—	3 0/0 1891.
—	4 0/0 1893, 3 ^e émission.
—	3 0/0 1894, 2 ^e émission.
—	4 0/0 1894, 6 ^e émission.
—	5 0/0 1884.
Serbe	4 0/0 1895 (Non munis de l'estampille anglaise).
Sudois	4 0/0 1900.
Portugais	4 1/2 0/0 1891. Obligations des Tabacs.
Tunisien	3 0/0 1892.
Vénézuélien	5 0/0 1896.

EMPRUNTS DE VILLE

Ville de Paris (Obligations).

SOCIÉTÉS CIVILES

Annuités Nord.
— Lérrouville-Sedan.
— Orléans-Châlons.
Canal de Panama. (Obligations nouvelles, émission mars 1888.)
— (Obligations et Bons à lots, émission juin 1888.)
Société Civile de Participation Edison. (Paris et cinquièmes de parts de Fondateur.)
Suez. (Paris et cinquièmes de parts.)

CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Chemins de fer de l'Est. (Actions capital, jouissance. Obligations 2 1/2 0/0, 3 0/0 et 5 0/0.)
— de l'Ouest. (Actions capital, jouissance. Obligations 2 1/2, 3 0/0. C^{ie} de Rouen 1845, 1847, 1849, 1854. Ouest 1853.)
— du Midi. (Obligations 2 1/2 et 3 0/0 et Actions capital, jouissance.)
— de Paris à Lyon et à la Méditerranée. (Actions et Obligations 2 1/2, 3 0/0, 4 0/0 et 5 0/0.)
— de Paris à Orléans. (Actions capital et jouissance. Obligations 3 0/0, 4 0/0 et 2 1/2 0/0, Paris Orsay.)
— de Bône à Guelma et Prolongements. (Actions et Obligations.)
— Nogentais. (Actions et Obligations 3 0/0, 5 0/0.)
— de l'Ouest-Algérien. (Actions et Obligations.)
— Régionaux des Bouches-du-Rhône. (Actions et Obligations.)
— et Port de la Réunion (Obligations.)
— du Sud de la France. (Actions et Obligations.)
— Economiques du Nord. (Actions et Obligations 3 1/2 et 4 0/0.)
— Est de Lyon. (Obligations.)
— de l'Indo-Chine et du Yunnan. (Obligations 3 0/0.)

CHEMINS DE FER ÉTRANGERS

Chemins de fer Andalous. (Obligations.)
— Beira-Alta.
— Beira-Baixa. (Obligations 3 0/0 et 4 1/2 0/0.)
— Brésiliens de Bahia.
— de la Méditerranée.
— Méridionaux (Réseau Adriatique).
— fer Italiens de la Sicile.
— de Madrid-Cacérés et au Portugal. (Actions et Obligations.)
— de l'Ouest de l'Espagne. (Obligations, émissions 1893 et 1888.)
— Portugais (C^{ie} Royale des). (Obligations 3 0/0 1^{er} rang et 4 0/0 1^{er} rang.)
— Rio Grande do Sul (Obligations.)
— Sud-Ouest Brésiliens (Obligations.)
— Damas-Hamah et prolongements. (Obligations 4 0/0.)

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Obligations Foncières et Communales. (Coupons au porteur.)

SOCIÉTÉS FINANCIÈRES FRANÇAISES

Comptoir National d'Escompte de Paris. (Actions et Parts de fondateur.)
Banque de l'Algérie. (Actions.)
Banque de Barcelonnette. (Actions.)
Banque Française du Brésil. (Actions.)

Le Comptoir National d'Escompte de Paris paie également les coupons échus de toutes les valeurs non comprises dans l'énonciation ci-dessus, sous déduction de sa commission.

SOCIÉTÉS FINANCIÈRES ÉTRANGÈRES

Banque Impériale Ottomane. (Actions.)
Crédit Foncier Egyptien. (Actions et Obligations 4 0/0 et 3 1/2 0/0.)

SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES FRANÇAISES

Acieries de France. (Actions, Parts de fondateur, 20^e de Paris et Obligations 4 0/0.)
Annuaire Didot-Bottin. (Actions et Parts de fondateur.)
Bénédictine de Fécamp. (Distillerie de la liqueur.) (Actions.)
Brasseries de la Meuse. (Actions et Obligations 4 0/0.)
Brasserie Georges. (Actions.)
Café-Restaurant Américain. (Actions.)
Canal de Suez. (Actions, Parts de fondateur, Bons, Obligations 3 0/0 1^{re} et 2^{me} série Obligations 5 0/0.)
Compagnie des Charbons et Briquettes de Blanzay et de l'Ouest. (Actions et Obligations.)
Compagnie des Omnibus et Tramways de Lyon. (Actions et Obligations 4 0/0 et 3 1/2.)
Compagnie des Eaux de Royal. (Obligations 5 et 4 0/0.)
Compagnie des Accumulateurs électriques « Union ». (Actions.)
Compagnie des Tramways Algériens. (Actions.)
Compagnie des Tramways de Nice et du Littoral. (Actions.)
Compagnie Française des Câbles télégraphiques Brest-New-York. (Obligations 4 0/0.)
Compagnie Française pour l'exploitation des Procédés Thomson-Houston. (Obligations 5 0/0 et 4 0/0 et Actions.)
Compagnie Générale Française de Tramways. (Actions et Obligations 4 0/0.)
Compagnie Générale Française et Continentale d'Éclairage. (Obligations 4 0/0.)
Compagnie Générale Parisienne de Tramways. (Actions.)
Compagnie Générale Transatlantique. (Obligations et Actions.)
Compagnie Générale des Pétroles. (Actions.)
Compagnie Maritime Française. (Actions et Obligations.)
Compagnie Nantaise de Navigation à vapeur. (Actions et Obligations 5 0/0.)
Compagnie Nationale de Navigation. (Actions.)
Compagnie de Navigation mixte. (Actions.)
Compagnie pour la Fabrication des Compresseurs et Matériel d'Usines à Gaz. (Actions et Obligations.)
Compagnie Maritime de la Seine. (Actions.)
Compagnie Sucrière de Sarmato. (Actions.)
Compagnie des Tramways Électriques et Omnibus de Bordeaux. (Actions et Obligations.)
Eaux d'Abbeville. (Obligations.)
Eaux de Calais. (Actions et Obligations.)
Gaz de Bordeaux. (Paris de fondateur, Actions capital et jouissance.)
Grand-Hôtel. (Actions et Obligations 4 0/0.)
Gaz de Tullins à Rives. (Obligations.)
Grands Moulins de Corbeil (Actions et Obligations 4 1/2 et 4 0/0.)
Établissements Arsène Saupiquet.
Forges, Hauts-Fourneaux et Aciéries de Trignac. (Obligations.)
Maison Breguet. (Actions et Obligations 4 1/2 0/0.)
Manufacture Lyonnaise des Biscuits Germain. (Actions.)
Matières Colorantes et Produits Chimiques de Saint-Denis. (Actions.)
Mines de Campagnac (Actions et Obligations 4 0/0 et 3 0/0.)
Mines de Lens. (Paris.)
Mines du Laurum Français. (Actions et Parts de fondateur.)
Mines de Meurchin. (Actions et cinquièmes.)
Nickel. (Actions et Obligations 4 0/0.)
Passage Jouffroy. (Actions.)
Papeteries d'Elival et de Clairfontaine. (Obligations et Actions.)
Société Anonyme des Cartonnages Lourdelet-Maricot. (Actions.)
Société d'Éclairage électrique du Secteur de la Place Clichy. (Actions et Obligations 4 1/2 et 3 0/0.)
Société Française des Nouvelles Galeries réunies. (Obligations.)
Société de l'Imprimerie du Journal de Marseille. (Actions.)
Société des Lièges fusionnés des Hamendas et de la Petite-Kabylie. (Actions et Obligations.)
Société du Placer Enfin. (Actions.)
Société Générale des Carrières du Midi. (Actions.)
Société Lyonnaise des Forces motrices du Rhône. (Actions.)
Société des Sels gemmes et Houilles de la Russie méridionale. (Obligations.)
Société des Forges, Tréfileries et Pointeries de Creil. (Obligations.)
Société des Sucrieries et Distilleries de Francières par Estrées-Saint-Denis. (Actions.)
Société du Petit Méridional et autres publications. (Actions.)
Société Michelin et C^{ie}. (Obligations 4 0/0 et 4 1/2 0/0.)
Société des Ciments Portland artificiels de l'Indo-Chine. (Actions.)
Société Commerciale de Port-Saint-Louis-du-Rhône. (Obligations et Actions et Parts de fondateur.)
Société des Apprêts et Impressions de Roanne. (Actions.)
Société Anonyme de Préchacq-les-Bains. (Actions.)
Société Cotonnaire Russo-Française. (Actions et Obligations.)
Société Domaniale Algérienne. (Obligations.)
Société Chimique des Usines du Rhône. (Actions.)
Société Anonyme des Verreries de la Mulatière. (Actions.)
Société des Chemins de fer et Tramways du Var et du Gard. (Actions et Obligations.)
Société anonyme des Plâtreries de Savoie. (Actions.)
Société Dijonnaise d'Électricité (Obligations.)
Teinture et Produits chimiques de Lyon-Charpennes. (Obligations.)
Tramways d'Amiens. (Actions et Obligations.)
Tramways de Rouen. (Actions et Obligations.)
Tréfileries du Havre. (Actions.)
Wagons-Foudres 5 0/0. (Obligations et Actions.)

SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES ÉTRANGÈRES

Compagnie Madrilène du Gaz. (Actions et Obligations 4 0/0.)
Dynamite du Transvaal. (Actions.)
Société Minière de la Estrella. (Actions.)
Tabacs Portugais. (Actions et Parts de fondateur.)
Société Ottomane des Mines de Kassandra (Actions.)
Société Générale des Sucrieries et de la Raffinerie d'Égypte. (Actions, Obligations 5 0/0 et Parts de fondateur.)
Compagnie Unida del Zancudo. (Actions.)
Mines de Montecatini. (Actions.)
Société Anonyme des Charbonnages de Rykovski. (Actions et Obligations 4 1/2 0/0.)
Gaz de Turin. (Actions.)
Régie co-intéressée des Tabacs ottomans. (Actions.)
Compagnie d'Électricité Thomson-Houston de la Méditerranée. (Actions.)
Société d'Industrie Houillère de la Russie Méridionale. (Actions et Obligations.)
Électricité de Liège Compagnie Internationale. (Obligations.)
Evanhoe Gold Corporation Limited. (Actions.)
Lake View Consols Limited. (Actions.)
Sucrieries et Raffinerie en Roumanie. (Actions et Obligations.)

Agences, Succursale et Bureaux de quartier
DU
COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE

ADMINISTRATION CENTRALE : 14, rue Bergère

SUCCURSALE : 2, PLACE DE L'OPÉRA

BUREAUX DE QUARTIER DANS PARIS :

<p>A. Boulevard Saint-Germain, 147. B. Rue de Rivoli, 108. C. Quai de la Rapée, 2. D. Rue Rambuteau, 11. E. Rue de Turbigo, 16. F. Place de la République, 21. G. Rue de Flandre, 24. H. Rue du Quatre-Septembre, 2 (Pl. de la Bourse). I. Boulevard Magenta, 80 et 82. K. Boulevard Richard-Lenoir, 92. L. Rue de Clichy, 86. M. Avenue Kléber, 87 (Passy).</p>	<p>N. Avenue Mac-Mahon, 35. O. Boulevard Montparnasse, 71. P. Rue du Faubourg-Saint-Antoine, 27. R. Boulevard Saint-Michel, 53. S. Rue Pascal, 2 (Gobelins). T. Boulevard de Courcelles, 2, et avenue de Villiers, 1. U. Avenue des Champs-Élysées, 49. V. Rue Marbeuf, 43. W. Avenue d'Orléans, 85. X. Rue du Commerce, 69 (Grenelle). Y. Rue du Faubourg-Saint-Honoré, 124.</p>
--	--

BUREAUX DE BANLIEUE :

ASNIÈRES, 8, rue de Paris. — CHARENTON, 50, rue de Paris. — ENGHÏEN-LES-BAINS, Grande-Rue, 47.
LEVALLOIS-PERRET, place de la République, 3. — NEUILLY-SUR-SEINE, 92, avenue de Neuilly.

AGENCES EN FRANCE :

<p>ABBEVILLE AGEN AIX-EN-PROVENCE ALAIS AMIENS ANGOULÈME ARLES AVIGNON **BAGNERES-DE-LUCHON *BAGNOLS-SUR-CEZE BEAUCAIRE BEAUNE BELFORT BERGERAC BEZIERS BORDEAUX **BOURBOULE (LA) CAEN CALAIS CANNES CARCASSONNE</p>	<p>CASTRES CAVAILLON CETTE *CHAGNY CHALON-SUR-SAONE *CHATEAURENARD CLERMONT-FERRAND COGNAC *CONDÉ-SUR-NOIREAU DAX DIEPPE DIJON DUNKERQUE ELBEUF ÉPINAL *FERTE-MACÉ (LA) FIRMINY FLERS GRAY HAVRE (LE) HAZEBROUCK</p>	<p>ISSOIRE JARNAC *LEZIGNAN LIBOURNE LILLE LIMOGES LYON MANOSQUE MANS (LE) MARSEILLE MAZAMET MONT-DE-MARSAN **MONT-DORE (LE) MONTPELLIER NANCY NANTES NARBONNE NICE NIMES *ORANGE ORLEANS</p>	<p>PÉRIGUEUX PERPIGNAN REIMS *REMIREMONT ROANNE ROUBAIX ROUEN **ROYAT SAINT-CHAMOND SAINT-DIE SAINT-ÉTIENNE SALON TOULOUSE TOURCOING TROUVILLE-DEAUVILLE VICHY VILLEFRANCHE-S-SAONE VILLENEUVE-SUR-LOT *VIRE</p>
--	--	---	--

(*) Agences fonctionnant hebdomadairement les jours de marché. — (**) Agences ouvertes pendant la saison.

AGENCES A L'ÉTRANGER et dans les Colonies et Pays de protectorat :

AGENCE DE LONDRES : 52, Threadneedle Street, E. C.

MANCHESTER : 61, King Street.

LIVERPOOL : Bank Chambers Castle Street.

AUSTRALIE	INDES	ÉTATS-UNIS
MELBOURNE SYDNEY	BOMBAY CALCUTTA	SAN-FRANCISCO NOUVELLE-ORLÉANS
MADAGASCAR	MAROC	TUNISIE
MAJUNGA TAMATAVE	TANANARIVE DIÉGO-SUAREZ	TANGER TUNIS SFAX
		SOUSSE GABÈS

IMPRIMERIE CHAIX, RUE BERGÈRE, 20, PARIS. — 8839-4-02.
